

## SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

### INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES – LEVÉE PARTIELLE DE L'INDICE 024 (M. Benard)

M. le Maire informe les conseillers que l'indice n°024 sise Rue des Poulies a été recensé par le CETE de Rouen en 2002. M. Benard souhaite faire un agrandissement, et a fait appel à la société Explor-e pour faire une levée partielle de l'indice qui se situe sur un terrain voisin et dont le périmètre de sécurité impacte sa propriété.

- Considérant le rapport et la fiche d'indice fournis par la société Explor-e en date du 19 octobre 2020, nous proposant la modification de ce périmètre suivant les sondages effectués sur le terrain de M. Benard ;

- Considérant l'avis de la DDTM dans son courrier du 13 novembre 2020 par Monsieur Thibaut Sarrazin, Chef du Service Prévention Education aux Risques et Gestion de Crise, nous proposant la levée partielle du périmètre de sécurité de l'indice 024 selon les sondages effectués par la société Explor-e ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sur proposition de M. le Maire décident à l'unanimité des votes :

- de lever partiellement l'indice 024 suivant les sondages effectués par la société Explor-e

### INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES – LEVÉE PARTIELLE DE L'INDICE 316 (M. et Mme Empis)

M. le Maire informe les conseillers que l'indice n°316 sise 148 Rue de la Prairie a été recensé en 2020 suite à un effondrement survenu au bord de la maison appartenant à M. et Mme Empis. Les propriétaires ont fait appel à la société Explor-e, ainsi que les voisins en limites de propriété (M. et Mme Bruneval).

- Considérant les rapports et les fiches d'indice fournis par la société Explor-e en date du 12 juin 2020 (sondage Empis) et 26 octobre 2020 (sondage Bruneval), nous proposant l'ajout d'un indice de type cailloutière en associant un périmètre de sécurité de 30 mètres, et la modification de ce périmètre suivant les sondages effectués sur les deux terrains ;

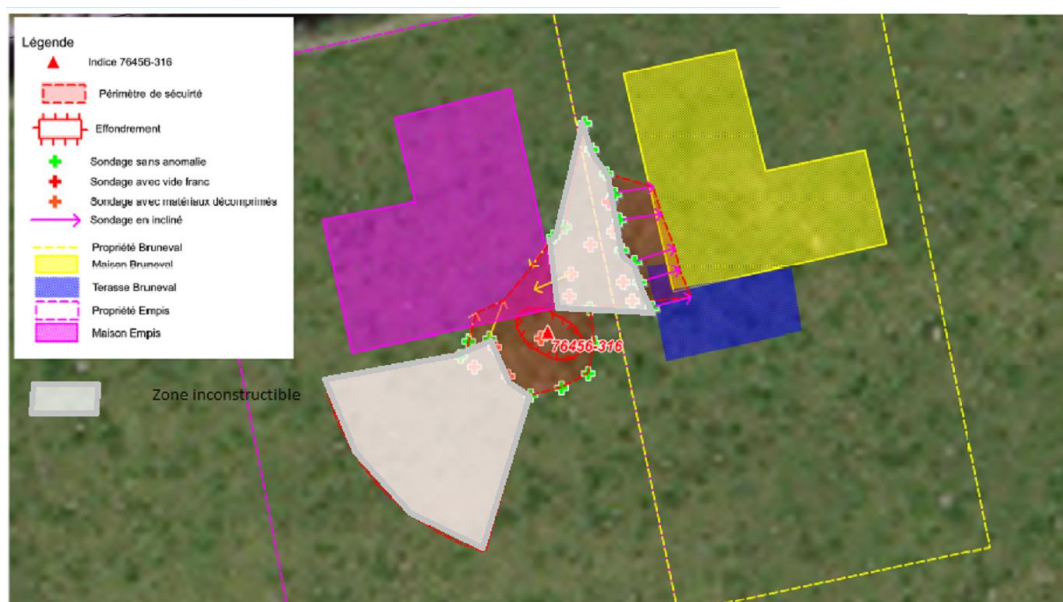
- Considérant l'avis de la DDTM dans ses courriers du 30 juillet 2020 par Monsieur Thibaut Sarrazin, Chef du Service Prévention Education aux Risques et Gestion de Crise (sondage Empis) et du 15 décembre 2020 par Madame Dorothee Elineau, Responsable du Bureau Risques Naturels et Technologiques (sondage Bruneval), nous proposant l'ajout de l'indice 316 et sa levée partielle du périmètre de sécurité selon les deux rapports fournis;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sur proposition de M. le Maire décident à l'unanimité des votes :

- d'ajouter un nouvel indice de cavité (référéncé 316)

- de lever partiellement cet indice 316 suivant les sondages effectués par la société Explor-e sur les deux propriétés (Empis et Bruneval)

Il conviendra néanmoins en ce qui concerne les deux parcelles (Empis et Bruneval) qui sont impactées par cet indice : d'interdire toute nouvelle construction dans les secteurs non étudiés (zone grisées du croquis ci-dessous), et de réaliser des fondations renforcées pour tout projet (zones rouges du croquis ci-dessous).



### DISSOLUTION CCAS (INTÉGRATION BUDGET CCAS DANS LE BUDGET COMMUNAL – CRÉATION D’UNE COMMISSION EXTERNE CCAS)

L’article 79 de la Loi Notre indique que les communes de moins de 1500 habitants n’ont pas l’obligation de disposer d’un CCAS. Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l’unanimité des votes de supprimer le CCAS de Motteville à compter du 1er janvier 2021.

Le Budget de ce CCAS sera intégré dans le Budget Communal.

Le Conseil Municipal décide de créer une commission sociale qui sera composée des membres actuels du CCAS.

Cette commission n’aura qu’une voix consultative et non délibérative.

Cette commission sociale sera composée de (membres du Conseil Municipal) :

Eric HALBOURG, Yves PETIT, Nathalie CURY, Dominique LIENAF, Astrid DELAUNE CAUVIN, Florence SOURINTHA, Angéline DELAUNAY, Nicolas FOULON

et (membres extérieurs) : Ingrid BIARD, Renée BARQ, Fabienne VERGER, Mauricette HARDIER, Didier MONTIER, Chantal BRUNET, Françoise DAVID, Barbara DANNEBEY.

### MOBILIER DU BUREAU DE SECRÉTARIAT

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le bureau du secrétariat nécessite une rénovation (meubles et murs) de façon à procurer un meilleur accueil et permettre un rangement plus fonctionnel et sécurisé. Il présente plusieurs devis (Manutan, Manuhavre, Bureau Vallée et Ugap) avec différents aménagements.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Manutan (devis 1)	2 563,56 + 975,00 Soit un montant total de : <b>3 538,56</b>	3 076,27 + 1 170,00 Soit un montant total de : <b>4 246,27</b>
Manutan (devis 2)	2 719,58 + 975,00 Soit un montant total de : <b>3 694,58</b>	3 263,50 + 1 170,00 Soit un montant total de : <b>4 433,50</b>
Bureau Vallée	1 329,00 + 1 908,33 Soit un montant total de : <b>3 237,33</b>	1 594,80 + 2 290,00 Soit un montant total de : <b>3 884,80</b>

L'archiviste du CDG76 a indiqué qu'il faudrait que la Mairie dispose d'une armoire ignifugée pour certains documents (Registres d'État Civil..).

La société Manuhavre ne dispose pas d'armoire ignifugée, et l'entreprise Ugap a uniquement un petit modèle (taille petit coffre). De ce fait, ces deux entreprises ne peuvent être retenues. Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des votes de choisir l'entreprise Bureau Vallée pour ses devis, et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférant pour réaliser ces aménagements.

#### MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE SUITE VISITE SDIS

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le SDIS a visité la salle polyvalente de Motteville dans le cadre d'un contrôle de conformité qui a lieu tous les 5 ans.

Suite aux remarques émises par le SDIS, il convient de compléter l'équipement de sécurité par un deuxième bloc de secours dans la petite salle de réunion et des diffuseurs lumineux dans les sanitaires pour les personnes malentendantes. Il présente deux devis :

- ASDF d'un montant de 1 570,06 € HT soit 1 884,07 € TTC

- DB Elec d'un montant de 1 296,19€ HT soit 1 555,43€ TTC

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité des votes (9 Pour, 4 Abstentions) de choisir l'entreprise DB Elec pour son devis, et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférant pour réaliser ces aménagements.

#### MISES À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. Petit, Adjoint, rappelle l'obligation de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il présente le document réalisé avec les Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec, en y indiquant les risques potentiels sur la Commune. Plusieurs conseillers se sont présentés pour occuper différents postes à responsabilités au sein du Poste de Commandement Communal (PCC).

#### TRAVAUX RUE DE LA PRAIRIE

M. Guittet, Adjoint, présente les résultats du levé topographique réalisé par Euclid Eurotop pour la Rue de la Prairie. Il demande aux conseillers municipaux d'émettre un avis sur les travaux à effectuer dans cette rue. Différents devis vont être demandés, comprenant la réfection de la voirie et diverses options (trottoirs, accotements, entrées charretières...).

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h00.